

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2009

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2010 - (n° 1976)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 341

présenté par
M. Tian-----
ARTICLE 16

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression du seuil sur les plus-values de cession de valeurs mobilières proposée dans cet article va pénaliser et décourager les petits porteurs qui participent largement au soutien de l'économie des entreprises françaises.